

AVIS PUBLIC

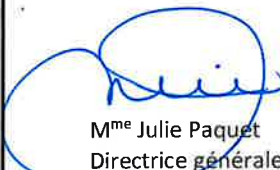
Centre de services scolaire du Lac-Abitibi

ADOPTION DU RÈGLEMENT SUR LE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE SES COMITÉS

AVIS EST DONNÉ, conformément à l'article 397 de la *Loi sur l'instruction publique* (RLRQ, c. I-13.3), que le conseil d'administration du Centre de services scolaire du Lac-Abitibi procédera à l'adoption du *Règlement sur le fonctionnement du conseil d'administration et de ses comités* lors de la séance ordinaire du mardi 29 septembre 2026, à 19 h.

Le projet de règlement est disponible pour consultation sur le site Web du Centre de services scolaire du Lac-Abitibi.

Donné à La Sarre, ce 26^e jour d'août 2026.



M^{me} Julie Paquet
Directrice générale par intérim

Centre
de services scolaire
du Lac-Abitibi

Québec

